

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3613**

commune (s) : Meyzieu

objet : Pusignan - Grand stade - Parking des Panettes - Travaux - Lot n° 2 : revêtement béton - Lot n° 3 : espaces verts - Lot n° 4 : éclairage public et lot n° 5 : signalisation lumineuse - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3613**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Pusignan - Grand stade - Parking des Panettes - Travaux - Lot n° 2 : revêtement béton - Lot n° 3 : espaces verts - Lot n° 4 : éclairage public et lot n° 5 : signalisation lumineuse - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-1195 du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé les opérations d'accessibilité au secteur du Grand Montout, accès nord, accès sud et parking des Panettes.

Par délibération n° 2011-2626 du 12 décembre 2011 relative à la déclaration de projet, le Conseil de communauté a réaffirmé l'objet du projet de l'accessibilité au site du Montout - parking des Panettes sur les Communes de Meyzieu et Pusignan et a confirmé l'intérêt général de cette opération à l'issue des enquêtes publiques.

L'opération "parking des Panettes" consiste à créer un parking événementiel d'environ 3 400 places de stationnement, accessible depuis la RD 302, via 2 nouveaux carrefours à feux et aménager :

- une gare de bus-navettes accessible depuis la rue de la République,
- un parking relais d'environ 600 places utilisables au quotidien, en complément du parking-relais existant au nord du site qui s'avère insuffisant,
- un parvis autour de la nouvelle station de tramway.

Ces travaux sont répartis en 6 lots :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : revêtement béton,
- lot n° 3 : espaces verts,
- lot n° 4 : éclairage public,
- lot n° 5 : signalisation lumineuse,
- lot n° 6 : local exploitation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 26 avril 2012 pour les lots n° 1 à 5 (le lot n° 6 fera l'objet d'une consultation ultérieure), en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés correspondants.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 septembre 2012, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, de l'entreprise et groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 2 : revêtement béton ; groupement SDC/BGL pour un montant de 835 092,50 € HT, soit 998 770,63 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts ; groupement Laquet/Parcs et Sports/Nature pour un montant de 3 552 870,90 € HT, soit 4 249 233,60 € TTC,
- lot n° 4 : éclairage public ; groupement ETDE/Société lyonnaise d'éclairage CITEOS, pour un montant de 1 050 379,00 € HT, soit 1 256 253,28 € TTC,
- lot n° 5 : signalisation lumineuse ; entreprise SNEF, pour un montant de 398 406,62 € HT, soit 476 494,32 € TTC.

Le lot n° 1 fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil pour l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer le marché correspondant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés pour les travaux de réalisation du parking des Panettes à Meyzieu et Pusignan, et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise et groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 2 : revêtement béton ; groupement SDC/BGL pour un montant de 835 092,50 € HT, soit 998 770,63 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts ; groupement Laquet/Parcs et Sports/Nature pour un montant de 3 552 870,90 € HT, soit 4 249 233,60 € TTC,
- lot n° 4 : éclairage public ; groupement ETDE/Société Lyonnaise d'Éclairage CITEOS pour un montant de 1 050 379,00 € HT, soit 1 256 253,28 € TTC,
- lot n° 5 : signalisation lumineuse ; entreprise SNEF, pour un montant de 398 406,62 € HT, soit 476 494,32 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement, individualisée sur l'opération n° OP10O2087 le 17 décembre 2009 pour la somme de 4 700 000 € TTC en dépenses et complétée par délibération n° 2012-2732 du Conseil du 13 février 2012 pour un montant de 26 040 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 2315 - fonction 822 - opération n° OP10O2087.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.